

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS394/14
13 janvier 2012

(12-0184)

Original: anglais

CHINE – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE DIVERSES MATIÈRES PREMIÈRES

Communication conjointe des États-Unis et de la Chine

La communication ci-après, datée du 10 janvier 2012 et adressée par la délégation des États-Unis et la délégation de la Chine au Président de la Section de l'Organe d'appel connaissant de cet appel, est distribuée à la demande de ces délégations.

Avant que la procédure d'appel concernant le différend susmentionné ne soit engagée, le Secrétariat de l'Organe d'appel a demandé à rencontrer les États-Unis et la Chine pour discuter des problèmes de calendrier en cas d'appel. Le Secrétariat a informé les parties que l'Organe d'appel estimait qu'il ne pourrait pas présenter son rapport dans le délai de 90 jours prescrit par l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord"). Compte tenu de la difficulté de l'appel en cours d'examen par l'Organe d'appel et du grand nombre de questions qu'un appel concernant ce différend serait susceptible de poser, les États-Unis et la Chine sont convenus de proroger le délai de 90 jours imparti à l'Organe d'appel pour achever son rapport.

Le 28 octobre 2011, l'Organe d'appel a informé l'ORD des raisons du retard dans la remise de son rapport et a indiqué que le rapport "serait distribué aux Membres le mardi 31 janvier 2012 au plus tard". Suivant la pratique antérieure, les États-Unis et la Chine confirment par la présente que chacun d'eux considérera un rapport de l'Organe d'appel dans cette procédure, publié le 31 janvier 2012 au plus tard, comme étant un rapport de l'Organe d'appel distribué conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord*.

S.E. M. Michael Punke
Ambassadeur
Mission permanente des États-Unis

Mme Zhao Hong
Chargée d'affaires a.i.
Mission permanente de la Chine
